



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT
ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DU GÂTINAIS FRANCAIS**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures s'est réuni, sur la Commune de Milly-la-Forêt, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Gâtinais français dûment convoqué le 13 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOUSSAINGAULT.

Nombre de membres

EN EXERCICE 162

PRESENTS : 70

VOTANTS : 93

COLLEGE DE LA REGION

Étaient présents ou représentés : Madame Valérie LACROUTE (pouvoir) et Monsieur Jacques HULEUX (pouvoir) ;

Étaient absents : Mesdames Marianne DURANTON, Julie GARNIER, Aurélie GROS et Messieurs Sébastien DROMIGNY, Gérard HÉBERT, Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT ;

COLLEGE DES DEPARTEMENTS

Étaient présents ou représentés : Mesdames Annie PIOFFET, Béatrice RUCHETON et Messieurs Guy CROSNIER, Pascal GOUHOURY (pouvoir), Nicolas MEARY (pouvoir) ;

Étaient absents : Mesdames Annick DISCHBEIN, Julie GOBERT et Monsieur Jean-Marc CHANUSSOT ;

COLLEGE DES COMMUNES

Étaient présents ou représentés : Mesdames et Messieurs Estelle BERTHÉE, Caroline MAILLARD, Michèle DESCHAMPS, François-Xavier DUPERAT, Yves BERTAUD, Denis MEUNIER, Yves COZE, Xavier GUILBERT, Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, Jean-Claude DAMPIERRE, Pascal OUDOIRE, François BONGARS, Patrick POCHON, Xavier SEVERE (pouvoir), Jean-Marie CHARNIER (pouvoir), Clotilde CAMPAIN, Isabelle FROMAGE (pouvoir), Jean-Luc VUILLEMENOT, Brigitte CHAUSSEMY, Jean-Louis CHANDELLIER (pouvoir), Françoise CHANCELIER, Christian DENIS (pouvoir), Philippe CHALMETTE, Martine QUERNÉ, Nadine-Françoise MAUGÈRE (pouvoir), Alain PIERROT, Patrick de LUCA, Sandrine JACQUET, François PLANTÉ (pouvoir), Joseph LENOIR, Jérôme DESNOUE, Denis CELADON, Magalie PANNESE (pouvoir), Annie VERHUST, Espérance VEIRA, Bruno CYPRIEN, Jean-Jacques BASTIEN, Pascal CARTAILLER, Jean-Christophe HARDY (pouvoir), Claire GAURAT, Laure GORNES, Shirley MAUPIN (pouvoir), Alain JOYEZ, Lloyd DOUGNY (pouvoir), Jean-Luc DOUINE, Franck PASQUIET, Laurence MANESSE-CESARINI (pouvoir), Martine ROHNER, Jean-Claude HARRY, Luc ETIFIER, Guy CROSNIER, Bruno CHAZEL, Olivier COLIN, Michel CALMY, Patrick CHAILLOU, Amélie FERLAY, Jérôme MENARD, Chantal MAYNIÉ, François RATIER, Bruno DELECOUR (pouvoir), Patrick BOUCHER, Éric BEAUJOIS, Pascal MAGNIER, Patrick PAGES, Fabien BIDAULT, Gilles GLUNAC, Margaret POMA (pouvoir), Jean MORLAIS, Jean HELIE, Jean-Paul CULINAS, Anne-Élisabeth BOURGUIGNON, Caroline PETEAU (pouvoir), Philippe DELONG (pouvoir), William THÉRON, Jean-Michel CARDINALI (pouvoir), Céline BOFARULL (pouvoir), Éric LARCADE, Patrick MAILLARD, Pierre BOIVIN, Yves BIDART, Philippe DOTHÉE, François PAROLINI ;

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Catherine MARION, Patrick RENAULT, Xavier MAUCCI, Milène GIRARDOT, Alain POURSIN ;

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Olivier GUYADER, Sébastien BOUILLOT, Jean-Luc RICHY, Nathalie BIEL, Karine LANIAU, Renaud ABRAHAM, Parfait SOUNOUVOU, Stéphane GALINÉ, Christophe KERGRAIS, Frédéric ARNOULT, Bernard COUDORO, Alexandre MARY, Christophe CHAMOREAU, Francis GUERRIER, Fabrice KIMPE, Marcel LIENHARDT, Jean-François PEYRONEL, Mélanie JOYEAU, Gérard MARAIS, Philippe CLERGEOT, Dominique FAUVIN, Joanna HAMONIAUX, Jennifer GAUTRET, Florence LANQUETUIT, François ROISNEAU, Jacques PILLOY, Natacha COLLARD, Laurent MAUGE, Delphine DULARY, Elisabeth LEBEUF, Alain SOUDET, Hervé FRANEL, Laurent RAYMOND, Patrick SAINARD, Laurent DUCRUIT, Bernard LACHENAÏT, Ludovic GREMOND, Olivier MAUXION, Yohann MONTET, Anouk VAILLANT, Jean-Charles BENYAKAR, Fabien ORIOT, Manuel HENRIQUES, Pierre GRILLET, Noémie MARTINEZ, Domingo SILVEIRA, Yves PRUVOT, Michel GUILLOT, Guillaume FENAT, Sylvain DUCROUX, Bérénice BHAVSAR, Xavier CHRIST, Jocelyne BOITON, Christophe CHAMBON, Bernard LEFEVRE, Gérard ROUX, Etienne BRÉHIER, Thierry MASSON ;

COLLEGE DES EPCI

Étaient présents ou représentés : Madame Anne-Élisabeth BOURGUIGNON et Messieurs Denis CELADON, Patrick PAGES ;

COLLEGE DES VILLES-PORTES

Était absent : Monsieur Jean-Claude DELAUNE ;

INVITÉS ET PARTENAIRES

Étaient présentes : Mesdames Brigitte ANNE, Stéphanie GRENAULT, Alexia BERTAUD, Sonia RISCO, Mireille FLAM (Ceser) ;

Étaient excusés : Messieurs Denis MAZODIER (Union des Amis du Parc) et Xavier JENNER (CNPF) ;

EQUIPE DU PARC

Étaient présents : Mesdames Emmanuelle GUILMAULT, Séverine HUYLEBROECK, Magali LASSAIGNE, Caroline CARLIER, Fabienne COTTÉ, Coralie BLONDEAU ;

OBJET :

**FINANCES
Approbation du
compte financier
unique 2024 –
budget principal
SMAG**

Nomenclature ACTES :
7 Finances locales
7.1 Décisions
budgétaires

Transmis au Contrôle de
Légalité le :

28 MARS 2025

Affichage le :

28 MARS 2025

FINANCES Approbation du compte financier unique 2024 – budget principal SMAG

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU les statuts du Syndicat ;

VU le vote du 12 décembre 2023 approuvant les budgets primitifs 2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau syndical du 11 mars 2025 ;

Dans la pratique actuelle, l'ordonnateur produit un compte administratif et le comptable rend un compte de gestion.

Nous allons présenter pour le budget Parc ainsi que ses budgets annexes pour la première fois, le Compte Financier Unique (CFU) à compter des exercices clôt au 31 décembre 2024.

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Ses objectifs sont :

✓ Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion.

✓ Améliorer la qualité des comptes.

✓ Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le CFU constitue un levier pour la fiabilisation des comptes du secteur public local.

Le CFU tend vers une nécessaire réconciliation / fiabilisation (interne) des données de comptabilité générale (partie bilan / compte de résultat / balance), tenue par le comptable public et des données détenues par l'ordonnateur (exemple des annexes des états de la dette) ; et enfin, il facilite la mise en perspective des états financiers (bilan et compte de résultat, notamment) en son sein.

Aux termes des dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présentation brève et synthétique ci-après retrace les informations financières essentielles du compte financier unique confère détail en annexe.

Présentation synthétique du compte financier unique

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N		
	Investissement	Exploitation
Recettes réalisées	2 065 168.01 €	3 965 309.78 €
Dépenses réalisées	2 607 486.33 €	3 176 917.12 €
Solde des réalisations de l'exercice	- 542 318.32 €	788 392.66 €
Résultats antérieurs reportés	791 097.75 €	1 961 581.32 €
Résultat cumulé	248 779.43 €	2 749 973.98 €

En 2024, le compte financier unique présente un résultat bénéficiaire d'exploitation d'un montant de 788 392.66 €.

SECTION D'EXPLOITATION

Les dépenses d'exploitation ont représenté 3 176 917.12 euros en 2024 qui se répartissent de la manière suivante :

- Charges à caractère général : 561 040.59 €
Les charges ont augmenté par rapport à l'année précédente ce qui est dû à l'inflation, à l'augmentation du coût des fluides.
- Charges de personnel et frais assimilés : 1 509 744.65 €. L'effectif est de 28 ETP.
Ces charges ont augmenté par rapport à l'exercice précédent de 5.80% essentiellement dus aux recrutements de 2 nouveaux conseillers en énergie partagée. Ces postes sont subventionnés.
- Autres charges de gestion courante : 83 223.27 €
La baisse est essentiellement due à la diminution des subventions en fonctionnement.
- Charges spécifiques : 100.00 €
- Dotations provisions et dépréciations : 102.00 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections : 1 022 706.61 €

La dotation a diminué suite à une régularisation des amortissements des biens antérieurs en raison du passage à la M57.

Les recettes d'exploitation ont représenté 3 965 309.78 euros en 2024 qui se répartissent de la manière suivante :

- Produits, services, ventes diverses : 280 033.54 €
Ce montant est en augmentation, il correspond aux subventions des conventions de partenariats pour le service des conseillers en énergie partagée.
- Dotations et participations : 2 492 350.66 €
On constate une légère augmentation. Les recettes se répartissent de la manière suivante :
 - Région : 1 388 988.77 € dont 951 965 € de frais de structure
 - Autres organismes : 434 040.65 € (ANAH, ADEME, LEADER, FEADER, EPCI, etc...)
 - Communes : 393 515.42 € cotisations calculées sur le nombre d'habitants
 - État : 228 960 € repartis entre la DRIEAT et la DRAC
 - Département de Seine et Marne : 46 845.82 €
- Autres produits de gestion courante : 6 164.20 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections : 1 186 761.38 €
La dotation a augmenté suite à une régularisation des amortissements des subventions en raison du passage à la M57.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2024, le compte financier unique présente un résultat déficitaire d'investissement de 542 318.32 €.

Il s'agit :

- En dépenses notamment :
 - Immobilisations incorporelles : 184 075.40 €

Ce poste est en augmentation par rapport à 2023 les frais d'études suivis de travaux liés au schéma de développement des énergies renouvelables et à la réalisation pré-opérationnelles d'inventaire du patrimoine et les concessions et droits assimilés.

- Subventions versées : 1 119 272.44 €

Avec une baisse des demandes surtout des privés.

- Immobilisations corporelles : 117 377.11 €

Une légère augmentation pour la réalisation des travaux des mares et l'aménagement du jardin de la Bobitainne sinon une baisse en générale.

- Opérations d'ordre de transfert entre sections : 1 186 761.38 €

- En recettes notamment :
 - Subventions d'investissement : 1 033 100.49 €
- Reparties entre la Région 739 152.59 € et les Conseils départementaux 293 947.90 €.
- Dotations, fonds divers et réserves : 9 360.91 € (FCTVA)
 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 1 022 706.61 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical approuvent le compte financier unique du budget annexe SMAG 2024, à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-259102564-20250325-2025-007-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Affichage : 28/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président
Jean-Jacques BOUSSAINGAULT
Président
Conseil régional
du Gâtinais français

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

S.M.A.G. PNR DU GATINAIS -

Numéro SIRET : 25910256400046

POSTE COMPTABLE : 091012 SGC LA FERTE-ALAIS

Compte financier unique (M57)

Voté par Nature
BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2024

Page 1

38600 - S.M.A.G. PNR DU GATINAIS -

Exercice 2024

Sommaire
Le Compte Financier Unique

Arrêté et signatures
ECCF

	Origine des données	Page
I. Informations générales et synthétiques		
A Informations statistiques, fiscales et financières	Ordonnateur	5
B1 Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	Ordonnateur	6
B2 Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	Comptable	7
B3.1 Liste des organismes de regroupement	Ordonnateur	8
B3.2 Liste des établissements publics créés	Ordonnateur	9
B3.3 Liste des services individualisés dans un budget annexe	Ordonnateur	10
C1 Détail des restes à réaliser - Dépenses	Ordonnateur	11
C2 Détail des restes à réaliser - Recettes	Ordonnateur	12
D Bilan synthétique	Comptable	13
E Compte de résultat synthétique	Comptable	14
F Taux des contributions et produits afférents en N	Ordonnateur	16
II. Exécution budgétaire		
A Modalités de vote du budget	Ordonnateur	17
<i>Vue d'ensemble</i>		
A1.1 Dépenses d'investissement	Ordonnateur	18
A1.2 Recettes d'investissement	Ordonnateur	19
A2.1 Dépenses de fonctionnement	Ordonnateur	20
A2.2 Recettes de fonctionnement	Ordonnateur	22
<i>Vue détaillée</i>		
B1 Dépenses d'investissement	Comptable	23
B2 Recettes d'investissement	Comptable	25
C1 Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Ordonnateur	27
D1 Dépenses de fonctionnement	Comptable	28
D2 Recettes de fonctionnement	Comptable	32
III. États financiers		
A Bilan	Comptable	34
B Compte de résultat	Comptable	38
C Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	Ordonnateur / Comptable - Pièce jointe	40
D Balance des comptes	Comptable	41
IV. États annexés		

Page 2

		Origine des données	Page
A. Présentation croisée et agrégée			
A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble	Ordonnateur	
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble	Ordonnateur	
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur	
B. États annexés patrimoniaux			
B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur	
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur	
B1.3	État de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Ordonnateur	
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur	
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur	
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur	
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur	
B1.8	État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Ordonnateur	
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur	
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur	
B3	État des provisions	Ordonnateur	
B4	État des charges transférées	Ordonnateur	
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur	
B6	Prêts	Ordonnateur	
B7.1	État synthétique des engagements donnés	Ordonnateur	
B7.2	État synthétique des engagements reçus	Ordonnateur	
B7.3	État des emprunts garantis	Ordonnateur	
B7.4	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur	
B7.5	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur	
B7.6	État des marchés de partenariat	Ordonnateur	
B7.7	État des recettes grevées d'une affectation spéciale	Ordonnateur	
B7.8	Autres engagements donnés	Ordonnateur	
B7.9	Autres engagements reçus	Ordonnateur	
B8	Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Ordonnateur	
B9	État du personnel	Ordonnateur	

Page 3

		Origine des données	Page
B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Ordonnateur	
B11.1	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Ordonnateur	
B11.2	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Ordonnateur	
C. États annexés budgétaires			
C1.1	Équilibre budgétaire	Ordonnateur	
C1.2	Équilibre budgétaire - dépenses	Ordonnateur	
C1.3	Équilibre budgétaire - recettes	Ordonnateur	
C2.1	Situation des autorisations de programme	Ordonnateur	
C2.2	Situation des autorisations d'engagement	Ordonnateur	
C3.1	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par nature	Ordonnateur	
C3.2	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par fonction	Ordonnateur	
D. Autres éléments d'information			
D1	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Ordonnateur	
D2	Gestion des fonds européens	Ordonnateur	
D3	Actions de formation des élus	Ordonnateur	
D4	État relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Ordonnateur	
D5	Identification des flux croisés	Ordonnateur	
D6.1	États de la répartition de la TEOM – investissement	Ordonnateur	
D6.2	États de la répartition de la TEOM – fonctionnement	Ordonnateur	
D7.1	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement	Ordonnateur	
D7.2	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	Ordonnateur	
D8.1	Suivi des opérations au titre du NPNRU – État de synthèse	Ordonnateur	
D8.2	Suivi des opérations au titre du NPNRU – Détail	Ordonnateur	
V. Arrêté et signatures			
A	<u>Arrêté et signatures</u>	Ordonnateur / Comptable	58

Page 4

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
Population totale	Valeurs

Informations fiscales (N-2)	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	Collectivité

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2)(3)	
5	DGF / population	
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	
9	Taux d'épargne nette ((Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	4 562 010,00	3 985 850,00	8 547 860,00
	Recettes réalisées (1)	B	2 065 168,01	3 965 309,78	6 030 477,79
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	5 353 107,75	5 947 431,32	11 300 539,07
	Dépenses réalisées (1)	E	2 607 486,33	3 176 917,12	5 784 403,45
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-542 318,32	788 392,66	246 074,34
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	791 097,75	1 961 581,32	2 752 679,07
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	248 779,43	2 749 973,98	2 998 753,41
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	248 779,43	2 749 973,98	2 998 753,41

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	791 097,75		-542 318,32		248 779,43
Fonctionnement	1 961 581,32		788 392,66		2 749 973,98
TOTAL I	2 752 679,07		246 074,34		2 998 753,41
II - Budgets des services à caractère administratif					
97700-SCE ACCOMP RENOV ^e ENERG-SARE					
Investissement	-1 131,64		103,98		-1 027,66
Fonctionnement	-76 721,53		49 771,33		-26 950,20
Sous-Total	-77 853,17		49 875,31		-27 977,86
TOTAL II	-77 853,17		49 875,31		-27 977,86
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
97500-SPANC SMAG					
Investissement	9 192,56		942,86		10 135,42
Fonctionnement	419 360,62		-57 271,15		362 089,47
Sous-Total	428 553,18		-56 328,29		372 224,89
97600-LA BOBITAINE-SMAG PNR GATINAIS					
Investissement					
Fonctionnement	21 130,09		31 594,87		52 724,96
Sous-Total	21 130,09		31 594,87		52 724,96
TOTAL III	449 683,27		-24 733,42		424 949,85
TOTAL I + II + III	3 124 509,17		271 216,23		3 395 725,40

S.M.A.G. (M57) - SMAG Parc du Gatinais français - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE		B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS	B3.2

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE	B3.3

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) II) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(I) V) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.